



**Norme
internationale**

ISO 22322

**Sécurité et résilience — Gestion
des situations d'urgence — Lignes
directrices pour l'avertissement
public**

*Security and resilience — Emergency management — Guidelines
for public warning*

**Deuxième édition
2022-12**

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Système d'avertissement destiné au public	1
4.1 Généralités	1
4.2 Conception du cadre	2
4.2.1 Généralités	2
4.2.2 Fonction de surveillance des dangers	3
4.2.3 Fonction de diffusion des avertissements	3
4.2.4 Responsabilité de l'autorisation des avertissements publics	3
4.3 Identifier les objectifs d'avertissement public	4
4.4 Mettre en œuvre le processus d'avertissement public	4
4.5 Évaluer et améliorer	4
5 Processus d'avertissement public	4
5.1 Généralités	4
5.2 Processus de surveillance des dangers	5
5.2.1 Identifier les dangers à surveiller	5
5.2.2 Surveiller les dangers	6
5.2.3 Identifier la zone réceptrice de l'avertissement public	6
5.2.4 Communiquer les mises à jour sur la situation	6
5.3 Prise de décision opérationnelle	6
5.4 Processus de diffusion des avertissements	6
5.4.1 Généralités	6
5.4.2 Détermination des caractéristiques de la zone devant recevoir un avertissement public	7
5.4.3 Préciser le contenu de l'information	7
5.4.4 Sélectionner les méthodes d'avertissement	8
5.4.5 Diffuser l'avertissement public	9
5.5 Considérations relatives au facteur humain	9
Annexe A (informative) Relation entre l'alerte et la notification dans le cadre d'un avertissement public	10
Annexe B (informative) Sensibilisation du public	11
Bibliographie	12

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 292, *Sécurité et résilience*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 22322:2015), dont elle constitue une révision mineure.

Les modifications sont les suivantes:

- le titre a été mis à jour;
- des références à des recommandations dans d'autres normes pertinentes ont été ajoutées;
- la Bibliographie a été mise à jour.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les catastrophes, attaques terroristes et autres incidents majeurs nécessitent une réponse efficace aux incidents afin de sauver des vies humaines et d'atténuer les dommages. Les organismes d'intervention d'urgence doivent répondre rapidement à une situation d'urgence en cours. Le temps de communication est limité et il s'agit souvent de diffuser un message spécifique impliquant une action pratique à un grand groupe. Des procédures simples qui transmettent efficacement le message et suscitent la réaction souhaitée peuvent sauver des vies, protéger la santé et prévenir des perturbations majeures.

La protection des personnes exposées à un danger est un élément important de la réponse aux incidents. Les avertissements publics permettent aux organismes d'intervention d'alerter leurs intervenants et aux personnes en danger de prendre des mesures de sécurité afin de réduire l'impact des incidents. Un avertissement public efficace, comprenant une alerte et une notification, peut prévenir les réactions de panique et aider les organismes d'intervention à optimiser leurs mesures et à atténuer les répercussions.

Une réponse efficace aux incidents nécessite un avertissement public structuré et planifié à l'avance. Un avertissement public repose sur deux fonctions: la surveillance des dangers et la diffusion de l'avertissement. Il est également nécessaire d'établir un mécanisme d'identification des risques, de surveillance des dangers, de prise de décision et de diffusion des avertissements, ainsi que d'évaluation et d'amélioration.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sécurité et résilience — Gestion des situations d'urgence — Lignes directrices pour l'avertissement public

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des conseils sur l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre d'avertissement public avant, pendant et après des incidents.

Le présent document s'applique à tout organisme responsable d'émettre des avertissements publics. Il est applicable à tous les niveaux, du niveau local au niveau international.

Avant de planifier et de mettre en œuvre le système d'avertissement destiné au public, les risques et conséquences des dangers potentiels sont évalués. Ce processus n'est pas inclus dans le présent document.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 22300, *Sécurité et résilience — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 22300 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

4 Système d'avertissement destiné au public

4.1 Généralités

Il convient que l'organisme établisse, documente, mette en œuvre, maintienne et améliore continuellement un système d'avertissement destiné au public (voir [Figure 1](#)) basé sur une politique d'avertissement public.

NOTE 1 Le présent document ne décrit pas la politique d'avertissement public.